
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026****L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE QUATORZE OCTOBRE,**

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Marie de TOURNEMIRE, Marina CHUPIN, Augustine YECKE, Angelo TOCCO, Benjamin BRIAND-BOUCHER, Cécile ALLEMAN, Charles de MONTFERRAND, Bruno LECLERC, Claudie LEMOINE, Anne-Marie POTOT, Stéphanie RUAU

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Marie-Scholastique BOULDOIRES, Céline VERON, Benoît AKKAOUI, Stéphanie LETELLIER

OBJET : Finances - Admission en créances éteintes

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Madame la Chef du service de gestion comptable a sollicité l'admission en créances éteintes des titres de recettes de l'EHPAD César-Geoffray émis au cours de l'exercice 2024 à 2025 et présenté en annexe.

Ces titres ont fait l'objet d'un effacement de dette par ordonnance du Tribunal d'Instance d'Angers, dans le cadre d'une procédure de la Commission de Surendettement des Particuliers de Maine-et-Loire. Cette décision s'impose à la collectivité et au Chef du service gestion comptable et il ne permet plus aucune action de recouvrement.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité admet cette dette de 14 240,63 € en créances éteintes, à l'article 6542 « Créances éteintes » conformément à l'avis émis par Madame la Chef du service de gestion comptable.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20261014-DEL-2026-086-DE
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

SGC ANGERS

CS 80011
49020 ANGERS

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : 30202 - EHPAD CESAR GEOFFRAY-CCAS ANG

N° de la liste : 8286360815

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A ANGERS, le 07 septembre 2026
Pour le comptable public, par délégation
L'adjoint au SGC Angers Romain DETRE

Inspecteur des Finances publiques
Romain DETRE
Adjoint au chef de service comptable

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	14 240,63 €	
Total	14 240,63 €	

A _____, le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20261014-DEL-2026-086-DE
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2025	R-2-83-1		THOMAZEAU-SRDT Marcel	Surendettement et décision effacement de dette	LY1-loyers	6542	1 463,60			
2024	R-11-89-1		THOMAZEAU-SRDT Marcel	Surendettement et décision effacement de dette	LY1-loyers	6542	2 368,20			
2025	R-4-81-1		THOMAZEAU-SRDT Marcel	Surendettement et décision effacement de dette	LY1-loyers	6542	2 368,20			
2024	R-10-97-1		THOMAZEAU-SRDT Marcel	Surendettement et décision effacement de dette	LY1-loyers	6542	699,21			
2024	R-12-89-1		THOMAZEAU-SRDT Marcel	Surendettement et décision effacement de dette	LY1-loyers	6542	2 447,14			
2025	R-3-84-1		THOMAZEAU-SRDT Marcel	Surendettement et décision effacement de dette	LY1-loyers	6542	2 447,14			
2025	R-1-84-1		THOMAZEAU-SRDT Marcel	Surendettement et décision effacement de dette	LY1-loyers	6542	2 447,14			
			Total pour THOMAZEAU-SRDT Marcel				14 240,63			
			TOTAL DE LA LISTE				14 240,63			

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20261014-DEL-2026-086-DE
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026